



# CCJ – Trophée Départemental Jeunes(TDJ) – Rencontre Départementale Jeunes (RDJ) Règlement particulier Saison 2018-2019 (v6)

[CB77/18-19/CCJ/TDJ-RDJ\\_REGLEMENT/HGA](#)

## Glossaire

<b>CoBad77</b>	Comité Badminton de Seine-et-Marne
<b>LIFB</b>	Ligue Île-de-France du Badminton
<b>FFBaD</b>	Fédération Française du Badminton
<b>CCJ</b>	Commission Compétitions Jeunes du <b>CoBad77</b>
<b>CDA</b>	Commission Départementale Arbitrage du <b>CoBad77</b>
<b>TDJ</b>	Trophée Départemental Jeunes du <b>CoBad77</b>
<b>TDJS</b>	Trophée Départemental Jeunes de Simple du <b>CoBad77</b>
<b>TDJD</b>	Trophée Départemental Jeunes de Doubles du <b>CoBad77</b>
<b>RDJ</b>	Rencontre Départementale Jeunes du <b>CoBad77</b>
<b>JA</b>	Juge-Arbitre
<b>GEO</b>	Gestion et Organisation de Compétitions
<b>RGC</b>	Règlement Général des Compétitions
<b>RSRC</b>	Registre Spécial des Règlements des Compétitions (Cobad77)
<b>Poona</b>	Logiciel fédéral
<b>Badplus</b>	Logiciel de gestion des compétitions (TDJ)
<b>Actiproj</b>	Logiciel de gestion de ronde suisse (RDJ)
<b>Ronde Suisse</b>	Format de compétition (tout savoir sur la ronde sur le site) <a href="http://www.lifb.org">www.lifb.org</a> - Compétitions Régionales - Tournois

## Article 1 : ORGANISATION

Les **Trophées Départementaux Jeunes** sont composés de 5 étapes (4 TDJ de Simple et 1 TDJ de Double)

Les **Rencontres Départementales Jeunes** sont composées de 4 étapes

Les compétitions sont organisées conjointement par :

- Le **CoBad77** qui :
  - diffuse les plaquettes et règlements,
  - valide les inscriptions,
  - confectionne les tableaux, l'échéancier et effectue le Tirage au Sort (Equipe CCJ)
  - diffuse les convocations,
  - inscrit les résultats dans **Badplus (TDJ) ou Actiproj (RDJ) ou Feuille Excel de gestion d'une ronde suisse (RDJ)**,
  - fournit le matériel informatique (ordinateur + imprimante),
  - fournit les lots et récompenses,
  - aide à l'organisation de la table de marque,
  - met à disposition, si possible, un Juge-Arbitre pour la compétition.

- les **Clubs** qui :
  - effectuent les inscriptions,
  - accueillent les étapes et mettent à disposition leurs tracés, poteaux et filets,
  - mettent en place une buvette (facultative mais fortement conseillée),
  - fournissent le matériel pour l'identification des terrains, les serpillères, les corbeilles de volants usés, les paniers "joueur" et les plaquettes pour les feuilles de matchs,
  - fournissent au moins une personne (**GEO**) pour gérer et organiser la table de marque (si non possible, en informer le CoBad77 qui pourra mettre à disposition un GEO).
  
- les **Juges Arbitres** qui :
  - participent au Tirage au Sort
  - supervisent la table de marque et la compétition,
  - rédigent un rapport transmis à la **LIFB**, le **Club** et le **CoBad77**.
  
- les **GEO** qui :
  - gèrent et organisent la table de marque,
  - envoient les résultats pour prise en compte dans **Poona**.

Les dates sont définies par le **CoBad77** dans son calendrier sportif (disponible, dans la rubrique Agenda, sur le site du **CoBad77** : <http://www.cobad77.fr/>).

Vous devez utiliser l'adresse mail suivante pour toute communication avec la Commission Compétitions Jeunes : [ccj@cobad77.fr](mailto:ccj@cobad77.fr).

## Article 2 : CATEGORIES ET LICENCES

Une catégorie d'âge concerne l'âge et le sexe du **Joueur**.

Une **Rencontre Départementale Jeunes (RDJ)** s'adresse aux catégories d'âge suivantes :

- (U9) Minibad garçons et filles
- (U11) Poussins et Poussines,

Un **Trophée Départemental Jeunes (TDJ)** s'adresse aux catégories d'âge suivantes :

- (U13) Benjamins et Benjamines,
- (U15) Minimes et Minimettes,
- (U17) Cadets et Cadettes.

**Tous les Joueurs doivent :**

- être licenciés dans un Club de Seine-et-Marne, affilié à la **FFBad**, au jour du tirage au sort,
- être en possession de leur licence "joueur" qu'ils devront pouvoir présenter à chaque compétition,
- ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire.

## Article 3 : REGLES

Le **TDJ** et **RDJ** se déroulent selon les règles de la **FFBad**, les dispositions particulières de la **LIFB** (se référer au Règlement Général des Compétitions – RGC et du Guide de la **LIFB**), et de ce règlement particulier.

Le comptage des points se déroule selon les règles de la **FFBad** en vigueur (2 sets gagnants de 21 points).

La participation aux **TDJ** ou **RDJ** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable dans le registre spécial des règlements des compétitions (**RSRC**) à la table de marque.

Les **Responsables des Clubs** participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Pour les **Minibad et Poussins**, les matchs se déroulent sur **terrain réduit** : poteaux à **1,40m** et **couloirs de fonds non utilisés**. Pour les clubs "accueillant", n'ayant pas de poteaux adaptés, une solution vous sera proposée dans le cahier des charges d'accueil des actions du **CoBad77**.

## Article 4 : DIFFUSION DES INVITATIONS

L'envoi des plaquettes est assuré par le **CoBad77**, et est fait auprès de tous les Clubs du département, à destination des **Présidents et Responsables Jeunes des Clubs**, recensés en début de saison.

En cas de changement de coordonnées et/ou d'interlocuteurs, les Clubs se chargent de transmettre ces informations à [contact@cobad.fr](mailto:contact@cobad.fr).

Les **Clubs** doivent relayer l'information auprès de leurs **Joueurs, Entraîneurs, Conseillers Techniques** et **Parents ou Tuteur**, de préférence par mail pour s'assurer que toutes les informations transmises par le **CoBad77** soient bien prises en compte par ces derniers (éviter les informations orales et par SMS).

En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, une note indiquera l'éventualité de non prise en compte des résultats dans la **Poona**, ou de l'organisation de la compétition en **Promobad**.

En cas d'absence de buvette ou de consigne particulière à respecter sur le lieu de compétition, l'information sera transmise avec les convocations.

## Article 5 : HORAIRES ET AIRES DE JEUX

Une **RDJ** se déroule sur un minimum de 5 terrains le samedi matin 8h00 – 13h00 (en fonction du nombre d'inscriptions).

Un **TDJ** se déroule sur un minimum de 5 terrains du samedi 13h00 au dimanche 19h00 environ (en fonction du nombre d'inscriptions), excepté si la **RDJ** ne peut se dérouler le samedi matin.

L'heure de fin du samedi pourra éventuellement être 21h00, en cas d'un grand nombre d'inscrits et/ou d'une salle avec peu de terrains.

Chaque tableau **commence et se termine le même jour**.

Afin d'équilibrer le nombre de matchs sur chaque journée, les tableaux seront répartis, par jour et par catégorie (voir Article 8).

**RDJ** : Pour les catégories U9-Minibad et U11-Poussin, les compétitions se dérouleront dans la mesure du possible sur une demi-journée sous forme de ronde suisse.

**TDJ** : Pour la catégorie U17-Cadet, la compétition ne commencera pas avant 13h le samedi, si celle-ci se déroule le samedi pour respecter les horaires scolaires des lycéens.

**Aucune dérogation horaire, ni de jour, ne sera acceptée lors des inscriptions.**

## Article 6 : INSCRIPTIONS

Les compétitions n'imposent aucun classement minimum requis.

Les « Non Compétiteurs (NC) » sont autorisés à jouer.

Le **surclassement est autorisé**, dans la catégorie d'âge supérieure (y compris pour les Minibad).

Le **Club** doit s'assurer que le **Joueur** a le niveau pour le faire et éviter les erreurs d'inscriptions.

Les **Joueurs** ne peuvent être inscrits que dans une seule et même catégorie d'âge pour une même étape, toutes disciplines confondues.

*Par exemple, une Benjamine ne peut jouer en DD Minime et MX Benjamin lors d'un TDJD, mais elle peut jouer en DD Minime et MX Minime.*

L'inscription d'un **Joueur** ne peut se faire que par le **Responsable Jeunes** (ou faisant fonction) de son **Club** d'appartenance, suivant les modalités d'inscriptions transmises par le **CoBad77**.

Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte.

Le choix d'inscription d'un **Joueur**, dans un tableau, est du ressort du **Club**, en accord avec le **Joueur** et ses **Parents** ou **Tuteur**.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans les compositions des tableaux et relevant des inscriptions mal complétées sont supportées par le **Club**.

La **date limite des inscriptions** est fixée à **22 jours avant la compétition** (J-22).

Cette date sera précisée lors du lancement des inscriptions et sera précisée dans la fiche d'inscription.

**Aucune inscription reçue après la date limite des inscriptions ne sera acceptée.** Les joueurs concernés par une inscription tardive seront mis en liste d'attente.

Le **tirage au sort** aura lieu **15 jours avant la compétition** (J-15) suivant les disponibilités du **Juge-Arbitre**, du **GEO** et des membres de la **CCJ**.

Les **convocations** seront transmises (mail et site Internet du **CoBad77**) dès le tirage au sort effectué (environ 10 jours avant la compétition) sous réserve de modifications en cas de forfaits de joueurs entraînant un nouveau tirage au sort.

La **CCJ** se réserve le droit de modifier ces dates en cas de calendrier particulier (exemple jour férié ou vacances scolaires).

## Article 7 : FRAIS D'ENGAGEMENT

Les **frais d'engagement** (réglés au moment de l'inscription **par chèque** à l'ordre du "Comité Badminton 77") sont fixés à **6 € par Joueur** pour **un tableau** et **10 € par Joueur** pour **deux tableaux**.

Le règlement doit être transmis, au **maximum 10 jours** à l'issue de l'étape, à :

**Comité Badminton de Seine-et-Marne**  
**Maison Départementale des Sports**  
**12 bis, rue du Président Despatys**  
**Case Postale 7630 - 77007 MELUN CEDEX**

Le règlement **par virement** est autorisé, et doit être accompagné d'un mail du **Trésorier** du **Club** à destination de [ccj@cobad77.fr](mailto:ccj@cobad77.fr) informant de ce virement.

Un reçu est envoyé au **Club** à l'issue de chaque étape du **TDJ**. Ce reçu comportera la liste des inscrits, des forfaits, des amendes et le solde des règlements.

**Aucun retard de paiement ne sera accepté. Un Club qui n'a pas réglé une étape pourra voir ses joueurs désinscrits lors du tirage au sort de l'étape suivante.**

## Article 8 : TABLEAUX & CLASSEMENT

Les compétitions sont gérées sur le logiciel **Badplus (TDJ)** ou **Actiproj (RDJ)** ou **Feuille Excel de gestion d'une ronde suisse (RDJ)**, compatible avec l'homologation informatique des résultats sur **Poona**.

Le **TDJ** est composé de **5 étapes** :

- 4 TDJ de Simples (TDJS) séparés en 2 zones géographiques Nord et Sud :  
Les disciplines sont :
  - Simple Homme (**SH**),
  - Simple Dame (**SD**),
- 1 TDJ de Doubles (TDJD)  
Les disciplines sont :
  - Double Homme (**DH**),
  - Double Dame (**DD**),
  - Mixte (**MX**).
- Chaque tableau concerne une catégorie d'âge (voir article 2), une discipline et un classement CPPH.
- Les tableaux de **Simples** U13-Benjamines et Benjamins, U15-Minimettes et Minimes et U17-Cadettes et Cadets seront répartis sur **1 à 5 niveaux** déterminés en fonction du nombre de joueurs inscrits et de leur classement au CPPH.
- Les tableaux de **Doubles et Mixtes** U13-Benjamines et Benjamins, U15-Minimettes et Minimes et U17-Cadettes et Cadets seront répartis sur **1 à 2 niveaux** déterminés en fonction du nombre de joueurs inscrits et de leur classement au CPPH.
- Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH du joueur, le Top Fédéral sera appliqué pour les Poussins et Minibad.
- Le **CPPH** du joueur pris en compte est celui à la **date du tirage au sort**.
- Si le nombre de joueurs inscrits dans une catégorie, une discipline et une zone géographique ne permet pas d'organiser le tableau concerné, le CoBad77 proposera au(x) joueur(s) inscrit(s) de jouer dans l'autre zone géographique si le nombre de joueurs inscrits de la même catégorie, même discipline de cette zone le permet. Cette proposition sera à valider par le joueur et son club.

Les **RDJ** sont composés de **4 étapes** séparées en 2 zones géographiques Nord et Sud :

- Les disciplines sont :
  - Simple Homme (**SH**),
  - Simple Dame (**SD**),
- Les tableaux de **Simples Minibad Garçons, Simples Minibad Filles, Simples Poussins et Simples Poussines** se dérouleront sous forme de Ronde Suisse.

La répartition des Clubs, pour les simples par zone, est la suivante :

Zone Nord	Zone Sud
Champs sur Marne	Bois-le-Roi
Chelles ASCBAD	Bray sur Seine
Chelles COCEP	Brie Comte Robert
Claye-Souilly	Champagne-sur-Seine
Collégien	Château-Landon
Couilly-Pont-aux-Dames	Evry Gregy sur Yerres
Coupvray	Fontainebleau (CSA CNSD)
Courtry	Guignes
Crégy-les-Meaux	La Rochette
Croissy Beaubourg	Le Chatelet en Brie
Gretz-Tournan	Montcourt-Fromonville (Club du Loing)
La Ferté-sous-Jouarre	Montereau
Lagny sur Marne	Mormant
Lognes	Nandy
Mouroux	Nemours
Nanteuil les Meaux	Ozoir-la-Ferrière
Noisiel	Pringy
Pontault Combault	Provins
Quincy Voisins	Roissy-en-Brie
Thorigny	Savigny Le Temple
Torcy	Sénart Badminton
Vaires-sur-Marne	Vernou-la-Celle-sur-Seine
Val d'Europe	Vert Saint-Denis (Bad Is Good)
Villeparisis	

D'autres **Clubs** peuvent s'intégrer au fil de la saison, le **CoBad77** s'efforçant en déterminant leur affectation à telle ou telle zone de ne pas déséquilibrer la répartition préexistante.

**TDJ** : Les tableaux sont organisés en **phase de poules**, suivi d'une **phase d'éliminations directes** dans la mesure du possible, selon le classement et le nombre d'inscrits.

**RDJ** : Les tableaux sont organisés sous forme de **Ronde Suisse**.

## Article 9 : ACCOMPAGNATEURS

Les **Joueurs** doivent être accompagnés d'un parent ou d'un responsable majeur nommé par le **Club**.

Cette personne doit être présente impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion du **Joueur** et devra pointer tous les **Joueurs** dont il a la responsabilité auprès de la table de marque, muni de la convocation et des coordonnées téléphoniques des **Joueurs**, de leurs **Parents** ou **Tuteur**.

Le **Club** doit communiquer avant la compétition, les coordonnées de cette personne au responsable de la **CCJ**, si elle n'a pas été identifiée sur la fiche d'inscription.

Les informations sur le **code de conduite des joueurs** ainsi que sur le **code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs** doivent être connues et respectées par les représentants des Clubs, diffusées aux **Joueurs**, **Parents** ou **Tuteur** et respectées par ces derniers.

## Article 10 : AFFICHAGE

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition seront affichés dans le gymnase. Le présent règlement et les codes de conduite seront disponibles dans le registre spécial des règlements des compétitions (**RSRC**) à la table de marque et via une liste de QrCode affichés dans le gymnase.

## Article 11 : DEROULEMENT

Tout **Joueur** doit venir **pointer à la table de pointage** dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les **Joueurs** appelés à disputer leur match, les **Conseillers Techniques**, les **Officiels** et les **Membres du Comité d'Organisation**.

Tout **Joueur** souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au **Juge-Arbitre**, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les matches peuvent être lancés au plus tôt **1 heure** avant l'heure programmée.

Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Les **Joueurs** disposent de **4 minutes** (*sauf décision particulière du Juge Arbitre, suivant la structure de la salle de passer à 5 minutes*) entre l'appel et le début de leur match, test de volant compris.

Le **CoBad77** décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Les joueurs et joueuses acceptent d'être photographiés et ainsi voir ces photos diffusées sur le site internet du **Cobad77**, sur le compte Facebook de celui-ci et plus généralement sur tout support d'information ou de communication diffusé par le **Cobad77**. Toute demande contraire devra être motivée auprès des organisateurs dans le cadre légal du **droit à l'image**.

## Article 12 : VOLANTS

Les matches se jouent en volants en plume pour toutes les catégories (classement "**standard**" au minimum).

Les volants sont fournis par les **Joueurs** ou leur **Club**.

Le volant officiel de la compétition est : **Victor Champion N°5**.

## Article 13 : ARBITRAGE

Un **Juge-Arbitre** peut être désigné par la **CDA**, en accord avec la **CCJ**. Ses frais sont pris en charge par le **CoBad77**.

L'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur : arbitrage par arbitres officiels, arbitrage par arbitres en formation, arbitrage par bénévoles (compteurs de points), auto-arbitrage.

## Article 14 : CONSEILS TECHNIQUES

Les **Conseillers Techniques** peuvent donner des conseils quand le volant n'est plus en jeu et sans retarder le jeu.

Le conseil technique hors de la chaise, est **autorisé à la pause** (60 secondes) lorsque le premier des deux Joueurs obtient 11 points de chaque set et **lors des arrêts entre chaque set** (120 secondes), tout(e) participant(e) peut alors être rejoint par 2 personnes maximum.

Aucun conseil technique en dehors de la chaise n'est autorisé, lors de la période dite "d'échauffement".

Seuls **2 Conseillers Techniques** au maximum sont autorisés à être derrière le demi-terrain du **Joueur**, et sont les seuls à pouvoir intervenir auprès des **Joueurs** pendant les pauses.

Pour rappel, les Conseillers Techniques doivent porter un survêtement ou un pantalon de ville ou une jupe (pour les femmes). Les bermudas, pantacourts, shorts et jeans ne leur sont pas autorisés. L'accès au plateau de jeu sera refusé si cela n'est pas respecté.

Les appareils électroniques (caméscopes, tablettes, Téléphones) ne sont pas autorisés, sur les chaises de Conseiller Technique. Il est cependant autorisé de les poser sur un trépied à côté des chaises de Conseillers Techniques.

Les **Juge-Arbitres** seront tous informés de faire respecter ces consignes.

## Article 15 : TENUE VESTIMENTAIRE

Les **Joueurs** doivent respecter les règles établies par le règlement sur les tenues de la **FFBaD**. Ce règlement sera disponible sur chaque compétition.

Voici un bref rappel :

Sur les terrains, les **Joueurs** doivent porter une tenue réglementaire :

- Un **short** ou une **jupe**,
- Un **T-shirt**,
- Des **chaussures propres d'intérieur** (adaptées à la pratique du Badminton),
- **Nombre de publicités limité** sur chacun des vêtements (voir règlement des tenues).

Les pantalons, les bermudas, les pantacourts et vêtements d'autres sports sont interdits.

Il est donc important pour les **Clubs** de bien informer les **Joueurs** de ce règlement. De son côté la **CCJ** effectue un travail de sensibilisation sur les plaquettes **CoBad77** et dans les gymnases. Les **Clubs** doivent les diffuser.

Si cette tenue n'est pas respectée par un **Joueur**, le **Club** sera redevable d'une **amende de 30€**. La **CCJ** se réserve le droit de ne pas réclamer cette somme, suivant certaines circonstances particulières (*température trop froide de la salle*)

## Article 16 : RESULTATS

Les résultats seront officialisés, dans **Poona**, en cas de présence d'un **Juge-Arbitre**.

En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, la compétition sera considérée comme une compétition **Promobad** et les résultats officialisés comme tels, sauf dérogation de la **LIFB**.

L'information sera diffusée lors de l'annonce des compétitions, durant la période d'inscriptions.



## Article 17 : RECLAMATION

En cas de réclamation, adresser un courrier à la **CCJ**, dans les 72 heures après la fin de l'épreuve, mail adressé à [ccj@cobad77.fr](mailto:ccj@cobad77.fr).

Cette réclamation doit être formulée par l'Accompagnateur, accompagnée du rapport circonstancié.

Aucune caution financière n'est exigée.

## Article 18 : FORFAITS

**Les Joueurs doivent connaître les sanctions encourues pour un Joueur déclarant forfait (WO)** après la date de tirage au sort.

Ils doivent **prévenir dès que possible l'organisateur du tournoi** de leur non-participation.

Les coordonnées de l'organisateur sont fournies avec les convocations.

Tout Joueur doit envoyer le justificatif attestant de la raison de son absence en suivant la procédure de gestion des forfaits et des sanctions définie par le **CoBad77** (à partir de celui de la **LIFB**), disponible sur le site Internet du **CoBad77**,

Pour tout forfait non justifié, en cas de compétition **Promobad**, une **amende de 30€** sera demandée au **Club du Joueur**.